

## **Inspections par des représentants municipaux des arrondissements et autres villes contractantes.**

Les représentants municipaux des arrondissements de Montréal, de ceux de Laval ainsi que ceux de toutes les autres villes avec lesquelles nous avons des ententes contractuelles ont également réagi très rapidement faisant suite aux images vues dans ce reportage.

Montréal se pointa parmi les premiers et se montra, comme tous les autres, intransigeant et inflexible sur les mesures à adopter sur le champ de façon à s'assurer que de telles choses ne se reproduisent plus.

À titre d'exemples, même si ce volet n'apparaissait nullement dans le cahier des charges correspondant à l'entente contractuelle que nous avons signée, l'installation de caméras de surveillance réparties dans la fourrière devint obligatoire immédiatement; les bandes enregistrées devaient et doivent encore demeurer disponibles pour une période minimum de 2 mois pour visionnement, si jamais une plainte était portée.

L'obligation que les portes des départements d'euthanasie soient fermées et barrées lorsque le vétérinaire pratique l'euthanasie en était aussi une parmi les toutes premières qui nous fut imposée. L'utilisation obligatoire d'un lecteur universel de micro-puce d'identification à l'arrivée d'un animal errant à la fourrière, de même que précédant son euthanasie, le cas échéant, devint un élément incontournable. Avant les événements, nous avions 3 de ces lecteurs, nous en comptons maintenant davantage, également de type universel, i.e. qui peuvent détecter tous les genres de micro-puce, peu importe le fabricant. Ces exigences, comme d'autres qui vont suivre, ont naturellement pour but de faire en sorte que plus de propriétaires d'animaux perdus puissent espérer rapidement le retrouver, réduisant par le fait même le nombre d'euthanasies.

Puis, toujours pour les mêmes raisons, nous avons devancé notre échéancier concernant la parution, sur notre site web, de photos des animaux errants qui arrivaient à notre fourrière; ainsi, ces animaux errants sont photographiés ordinairement le lendemain de leur arrivée dans nos locaux, à moins de circonstances hors de notre contrôle et chaque photo est accompagnée d'une brève description de ces animaux, description qui inclut le secteur où cet animal a été trouvé. Ces photos demeurent disponibles sur notre site web pour la durée de la période de garde obligatoire des animaux errants.

Le moteur de recherches algorithme intégré à ce site facilite vraiment la recherche d'un animal perdu puisqu'il permet à son utilisateur de cibler certains éléments très particuliers reliés à chacun des animaux: exemple, vous pouvez orienter votre recherche par la race de l'animal, par son sexe, sa couleur, son âge approximatif ainsi que par le secteur où vous l'avez perdu.

Très bientôt, nous publierons également des photos de tous les animaux disponibles pour adoption.

Compte tenu du fait que la confiance totale que nous éprouvions envers nos employés a été cruellement trahie d'une façon telle que nous devons maintenant rétablir notre réputation que nous avons pourtant mis 25 ans à bâtir, nous exigeons de tous nos employés qu'ils signent un engagement solennel les obligeant à toujours respecter toute forme de vie animale, sous peine de congédiement et même de poursuites judiciaires si cet engagement n'était pas respecté. Ces mêmes employés disposent aussi d'une boîte de suggestions dans laquelle ils peuvent déposer toutes recommandations ou propositions susceptibles d'améliorer les conditions de garde des animaux que nous hébergeons ou encore de dénoncer toutes situations ou tout acte qu'ils jugent anormaux posés envers ces animaux.

Les représentants municipaux, à tour de rôle, participent aussi hebdomadairement et mensuellement à des comités de qualité au cours desquels des recommandations sont formulées justement pour améliorer le confort des animaux hébergés ainsi que proposer divers moyens d'augmenter sensiblement le pourcentage d'adoption de façon à réduire d'autant celui de l'euthanasie.

Ces mêmes représentants municipaux nous imposaient également un bon nombre d'améliorations physiques dans nos locaux; heureusement, ces mêmes demandes s'entrecroisaient puisque Anima-Québec, la MAPAQ ainsi que l'Ordre des médecins vétérinaires les avaient également formulées. C'est pourquoi, les travaux ou correctifs requis furent rapidement effectués dans certains cas car il s'agissait souvent de requêtes communes auxquelles nous pouvions répondre très rapidement pour certaines comme, par exemple, remplacer certains bols à eau par des bols plus difficiles à renverser pour un animal.